



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU TARN**

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq, le Conseil d'administration s'est réuni à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet à Castres sur la convocation de Monsieur Pascal BUGIS, Président du Conseil d'administration de l'EPF du Tarn.

Il est procédé à l'appel nominal auxquels répondent :

Présents titulaires : (5)

M. Pascal BUGIS, Mme. Christel AIZES, M. Yohan ZIEGLER, M. David CUCULLIERES, M. Jean François FALGAYRETTES.

Présents suppléants : (0)

Pouvoir : (0)

Délibération n°28/2025 – Administration – Nomination d'une Directrice

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2025

Délibération n°28/2025 – Administration – Nomination d'une Directrice

En application de l'article L. 324-5 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Etablissement Public Foncier du Tarn (EPF du Tarn). A cet effet, il est notamment compétent pour procéder à la nomination du Directeur sur proposition du Président.

L'article L. 342-6 du Code de l'Urbanisme dispose que le Directeur est ordonnateur des dépenses et des recettes. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il passe des contrats et signe tous les actes pris au nom de l'EPF du Tarn. Il prépare et exécute les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

L'article 17 des statuts de l'EPF du Tarn rappelle également les fonctions du Directeur et précise notamment que celui-ci assiste de plein droit aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Monsieur Pierre LAPELERIE cessant ses fonctions de Directeur de l'EPF du Tarn à compter du 30 juin 2025, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau Directeur.

Monsieur le Président propose à l'approbation des administrateurs la nomination de madame Elodie ALCAÏDE en qualité de Directrice de l'EPF du Tarn.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver la nomination de madame Elodie ALCAÏDE en qualité de Directrice de l'EPF du Tarn.
- D'autoriser le Président à signer le contrat de travail de madame Elodie ALCAÏDE ainsi que tout avenant qui pourrait en découler

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré :

- Approuve la nomination de madame Elodie ALCAÏDE en qualité de Directrice de l'EPF du Tarn.
- Autorise le Président à signer le contrat de travail de madame Elodie ALCAÏDE ainsi que tout avenant qui pourrait en découler

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Pour extrait certifié conforme,

Castres, le 23 juin 2025



Le Président,


Pascal BUGIS